

Le 2 février 1768 - Poivre au ministre : Noirs de Maréchaussée.

Aux Archives Nationales A.N. Col C/4/22

Noirs de maréchaussée. Abus de Dumas. Meurtre d'un esclave.

A l'Isle de France, le 21 février 1768

N°29. Noirs de Maréchaussée

Monseigneur,

Les esclaves du Roi connus dans cette île sous le nom de Noirs de maréchaussée, continuent à rester sous la main de M. le Commandant Général et de M. le Major Montevert [ou Montvert] en sous-ordres.

Vous aurez vu dans la protestation faite par M. Dumas au Conseil, que ce commandant regarde ces esclaves du Roi comme de vrais soldats formant un corps de troupes qui ne peut être qu'à ses ordres.

Malgré ce titre qu'il leur donne, et malgré la promesse qu'il avait faite de les employer utilement pour le service du Roi et de la colonie, il continue à les employer comme ses domestiques, et il les détourne de tous cotés à son service particulier. La colonie en souffre considérablement, car les Noirs marrons se multiplient, et les colons se plaignent de toute part que leurs habitations sont pillées. Je renvoie les habitants qui viennent se plaindre à M. Dumas, ou à M. le Major Montevert, mais il est rare qu'ils obtiennent quelques petits détachements de ces Noirs de maréchaussée pour protéger leurs habitations, et pour écarter au moins les Noirs marrons.

Il y a quelques temps que M. le Commandant accorda un détachement de douze Noirs de cette maréchaussée au Sr Delagonivière qui les avait demandés contre des Noirs maraudeurs appartenant à son voisin. Ces maraudeurs n'étaient point des marrons, cependant comme M. Dumas est violent dans tous les ordres qu'il donne, et qu'il avait très souvent répété à ces Noirs de maréchaussée qu'il les ferait punir s'ils lui amenaient jamais des Noirs marrons vivants, ce détachement, envoyé à la demande du Sr Lagonivière, a tué chez l'habitant voisin dudit Sieur, le commandant noir de cet habitant, presque à sa porte. Ce meurtre occasionne actuellement un procès entre les deux voisins.

Voilà, Monseigneur, de nouveaux désordres auxquels je vous prie de vouloir bien remédier.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 21 février 1768

* * *